

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. DESEILLE - M. BORDAT - M. DUGOURD

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Parc Valmy" - Désaffectation partielle du chemin rural n°13 - Cession à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

M. Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation partielle des chemins ruraux n°s 13 et 15, inclus dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Parc Valmy" en vue de leur cession à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), chargée de l'aménagement et de la commercialisation de cette zone.

Au cours de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 29 septembre au 13 octobre 2008 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête, ni formulée au commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable.

Par arrêté préfectoral du 16 mars 2009, l'acquisition des terrains de la ZAC par la SEMAAD a été déclarée d'utilité publique selon un périmètre excluant le chemin rural n° 15, qui constitue la limite Est de l'opération d'aménagement.

Il est donc proposé de décider la désaffectation partielle du chemin rural n° 13, représentant une superficie d'environ 2 500 m², et de procéder à la cession de cette emprise au profit de la SEMAAD, moyennant 1€ symbolique, à charge pour l'aménageur de réaliser un chemin de substitution en limite de ZAC, afin de garantir la circulation des engins agricoles.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la désaffectation partielle du chemin rural n°13, représentant une superficie d'environ 2 500 m², telle que représentée sur le plan joint au rapport ;

2- décider la cession de cette emprise à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise représentée par Monsieur Thierry Lajoie, Directeur Général - 7, avenue Jean Bertin - 21000 DIJON, moyennant 1€ symbolique, à charge pour l'aménageur de réaliser un chemin de substitution en limite de ZAC ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

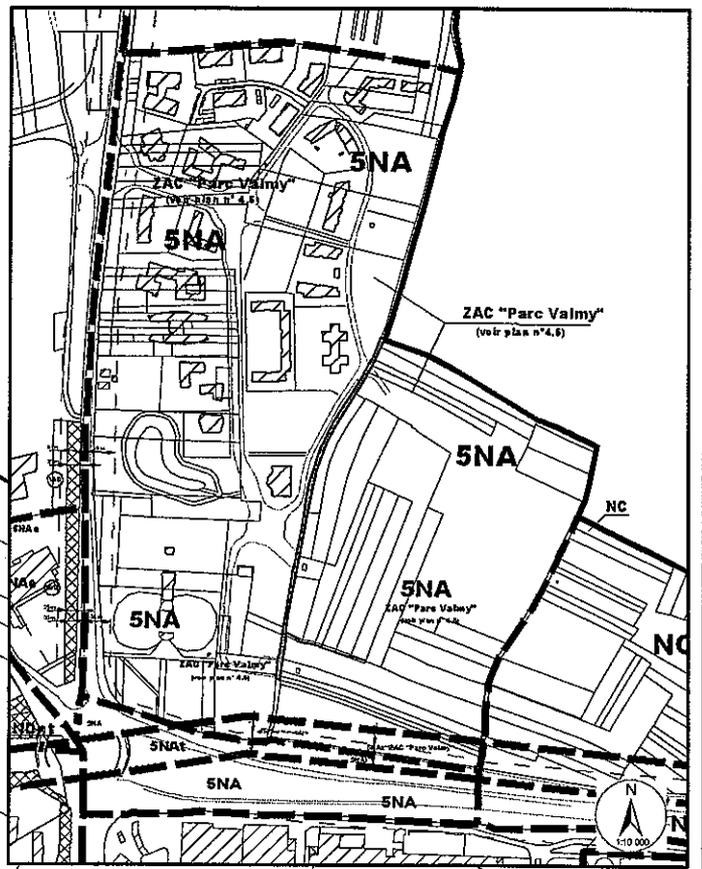
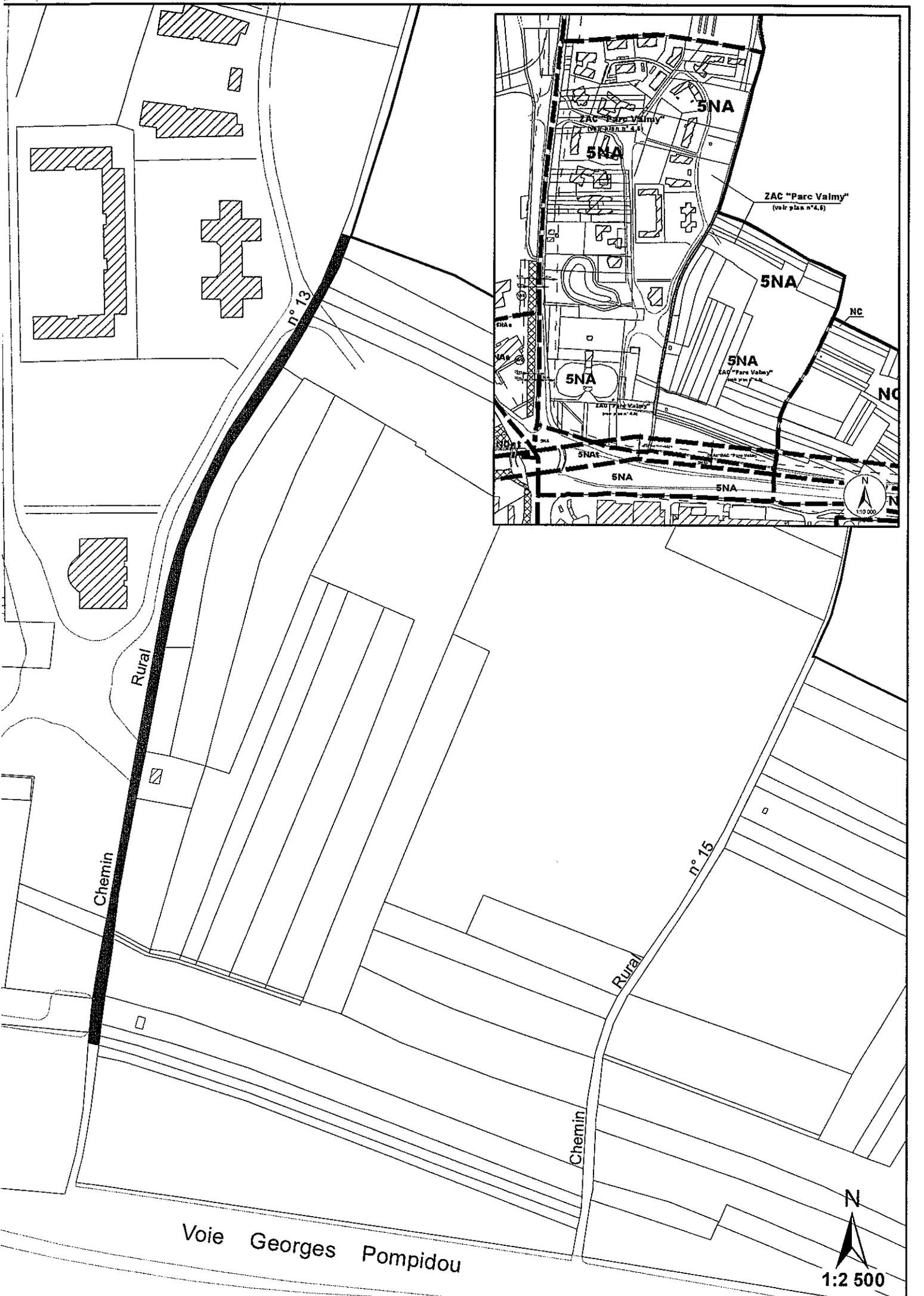
PUBLIÉ LE 18/12/09

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2009





N
1:2 500